

Finances - Les idées du secrétaire d'Etat à la lutte contre la fraude fiscale, Hervé Jamar

Le fisc pourrait cibler un secteur chaque année

Hervé Jamar se présente avant tout comme l'adjoint du ministre des Finances, Didier Reynders : *Je serai peut-être amené à le remplacer dans l'une ou l'autre circonstance ou pour des missions bien spécifiques.* Ses missions générales sont au nombre de trois : la lutte contre la fraude fiscale, la modernisation de l'administration des Finances et la réduction de l'arriéré en matière de contentieux fiscal.

Sous la précédente législature, le titulaire de la lutte contre la fraude fiscale, Alain Zenner, était commissaire du gouvernement. Vous êtes secrétaire d'Etat. Cela dénote-t-il un objectif plus ambitieux en matière de rentrées fiscales ?

Il y a, en tout cas, une volonté d'intensifier la lutte contre la grande fraude fiscale. Un chapitre de l'accord gouvernemental y est consacré. Le bilan de la précédente législature est difficile à établir avec précision. Une série de mécanismes de lutte contre la fraude fiscale ont été mis en place ces trois dernières années dont l'impact reste encore difficile à évaluer : leurs effets se marqueront au fil du temps. Même à la grosse louche, il n'est donc pas possible d'évaluer les rentrées fiscales supplémentaires générées par cette lutte anti-fraude. Il est donc tout aussi difficile de se fixer un objectif pour la présente législature.

Le gouvernement y compte pourtant pour boucler des exercices budgétaires qui s'annoncent plus délicats encore que sous Verhofstadt I ...

C'est clair que le gouvernement aura besoin d'argent. Mais il serait malsain de se donner un objectif chiffré. Je m'y refuse actuellement. Mon principal objectif est surtout de combattre la fraude grave : à l'international, les carrousels TVA, les effets pervers de certaines dispositions de la loi sur les faillites,... Au-delà de l'argent que cela peut rapporter, il s'agit aussi d'un problème moral. Je sais de quoi je parle. Comme avocat, j'ai été désigné comme curateur de faillites. Quand les ouvriers licenciés d'une entreprise en faillite constatent que leur patron a redémarré une activité quelques jours plus tard en ayant gardé sa limousine, je considère qu'il s'agit d'un dysfonctionnement grave de l'Etat. Mais je ne vais pas non plus lancer une chasse aux sorcières.

Le gouvernement vous donnera-t-il les moyens ?

Des investissements sont programmés. Lors du dernier conseil des ministres, quatorze ont été lancés dans une série de domaines pour un montant global très important, 40 millions d'euros : douanes et accises, impôts des personnes physiques, TVA,... C'est la continuité de la précédente législature. Quant à l'éventuelle hausse des effectifs, je laisse à Didier Reynders le soin de le négocier lors des discussions budgétaires futures.

Ne faut-il pas en faire une grande priorité dès maintenant ? La Cour des Comptes a déploré récemment que la pauvreté des moyens et des effectifs du fisc conduit à ce que les indépendants ne soient contrôlés qu'une fois tous les dix ans ...

Cela pourrait être un problème s'il s'agissait d'un laxisme organisé, ce qui n'est pas le cas. Je suis étonné par le chiffre avancé par la Cour des Comptes. Comme ancien indépendant, je suis avocat, j'étais contrôlé tous les deux ou trois ans. Je ne veux pas dire par là qu'il ne faut pas renforcer les contrôles. Je pourrais par exemple m'inspirer d'un système en vigueur aux Pays-Bas. Chaque année, le fisc y annonce le ou les secteurs qui feront l'objet d'une attention plus particulière au cours de l'année suivante. En disant cela, je veux souligner qu'il s'agit aussi d'améliorer les relations entre le fisc et les contribuables. Elles ne doivent pas s'établir seulement sur le mode conflictuel ou répressif. Les particuliers savent-ils qu'ils peuvent faire appel au « ruling » qui est entré en vigueur au début de cette année ? Cette disposition permet de demander à son contrôleur quelle sera l'incidence fiscale de telle ou telle opération, comme l'achat d'une voiture... Le contribuable peut alors conclure une convention avec son contrôleur sur le traitement fiscal futur de cette opération. Un climat de confiance doit s'établir. Cela fait quinze ans que l'on en parle. Depuis quatre ans, des mesures se mettent en place pour y parvenir. C'est important pour réduire un grand nombre de recours qui sont évitables.

Pour regagner la confiance des contribuables, votre gouvernement va organiser l'amnistie fiscale pour les fonds placés à l'étranger. Quelques pistes de modalités ?

Le débat commencera en septembre. Les techniciens mettent au point en ce moment différentes propositions. Le taux de la « taxe libératoire unique » doit éviter l'écueil de l'immoralité - le taux en Italie, de 2,5 %, était trop bas - et celui de l'inefficacité qu'un taux trop élevé provoquerait. Différents taux ne sont pas exclus en fonction de la destination des fonds déclarés. Il faudra arriver rapidement à un système clair.

En-dessous de quel montant rapatrié sera-ce considéré comme un échec ?

Je ne souhaite pas citer de chiffre à l'heure actuelle.

Désirez-vous rester secrétaire d'Etat toute la législature alors que vous serez tête de liste pour le MR aux élections régionales wallonnes de l'année prochaine ?

Oui. Ce n'est pas incompatible.

Philippe Servaty

Entretien

Nom : Hervé Jamar.

Age : 38 ans.

Fonction : Secrétaire d'Etat à la modernisation des Finances et à la lutte contre la fraude fiscale.

Parcours : Avocat. Bourgmestre de Hannut depuis 1995. Député wallon depuis 1999.